



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/604/Add.7  
5 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquante et unième session  
Point 96 g) de l'ordre du jour

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE  
INTERNATIONALE : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Rapport de la Deuxième Commission (Partie VIII)\*

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

I. INTRODUCTION

1. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur le point 96 (voir A/51/604, par. 2). Elle s'est prononcée sur l'alinéa g) à ses 34e et 38e séances, les 12 novembre et 2 décembre 1996. On trouvera un résumé des débats qu'elle a consacrés à cette question dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/51/SR.34 et 38).

II. EXAMEN DES PROJETS DE RÉOLUTION A/C.2/51/L.22 ET L.34

2. À la 34e séance, le 12 novembre, le représentant du Costa Rica, au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77, et de la Chine, a présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.22) intitulé "Rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement", dont le texte était conçu comme suit :

"L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 41/187 du 8 décembre 1986, dans laquelle elle a proclamé la période 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel,

Rappelant également sa résolution 46/158 du 19 décembre 1991, dans laquelle elle priait le Secrétaire général de coopérer avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la constitution d'une commission mondiale indépendante sur la culture et le développement et

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en plusieurs parties, sous la cote A/51/604 et additifs.

comptait que la Commission mondiale présenterait dans les trois ans du début de ses travaux son rapport final à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à l'Assemblée générale des Nations Unies,

Notant que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a communiqué le rapport de la Commission aux États Membres de l'Organisation pour qu'ils fassent des observations ainsi qu'à de nombreux organismes non gouvernementaux et universitaires,

1. Prie le Secrétaire général de coopérer avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en vue de stimuler encore le débat international sur la culture et le développement;

2. Encourage la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à examiner le rapport plus avant en tenant compte des vues, observations et propositions présentées par les États Membres et à inclure ces vues, observations et propositions dans le rapport de la prochaine Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui se tiendra en 1997;

3. Encourage également l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à poursuivre sa tâche qui est de promouvoir dans tout le système des Nations Unies une prise de conscience accrue des relations cruciales existant entre la culture et le développement, en tenant compte des diversités culturelles, religieuses et autres;

4. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'établir un rapport en tenant compte des vues, observations et propositions exprimées par les États et les organisations intergouvernementales compétentes;

5. Décide de continuer à examiner la question du développement culturel à sa cinquante-deuxième session."

3. À la 38e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Mohammad Reza Hadji Karim Djabbari (République islamique d'Iran), a présenté un projet de résolution (A/C.2/51/L.34) issu des consultations officieuses consacrées au projet de résolution A/C.2/51/L.22.

4. Avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Irlande (au nom des États Membres qui sont membres de l'Union européenne) a fait une déclaration (voir A/C.2/51/SR.38).

5. Le Secrétaire de la Commission a informé les membres que le projet de résolution A/C.2/51/L.34 n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.34 (voir par. 9).

7. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Costa Rica (au nom des États Membres qui sont membres du Groupe des 77) a fait une déclaration (voir A/C.2/51/SR.38).

8. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/51/L.34, le projet de résolution A/C.2/51/L.22 a été retiré par ses auteurs.

### III. RECOMMANDATION DE LA DEUXIÈME COMMISSION

9. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### Rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 41/187 du 8 décembre 1986, dans laquelle elle a proclamé la période 1988-1997 Décennie mondiale du développement culturel,

Rappelant également sa résolution 46/158 du 19 décembre 1991, dans laquelle elle priait le Secrétaire général de coopérer avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à la constitution d'une commission mondiale indépendante sur la culture et le développement et comptait que la Commission mondiale présenterait dans les trois ans du début de ses travaux son rapport final à la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et à l'Assemblée générale des Nations Unies,

Notant que le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a communiqué le rapport de la Commission, intitulé Notre diversité créatrice<sup>1</sup>, aux États membres de cette organisation pour qu'ils fassent des observations, ainsi qu'à de nombreux organismes non gouvernementaux et universitaires,

1. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de stimuler encore le débat international sur la culture et le développement;

2. Encourage la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à sa vingt-neuvième session, en 1997, à examiner le rapport plus avant, en tenant compte des vues, observations et propositions présentées par les États membres;

---

<sup>1</sup> L'annexe du document A/51/451 contient un résumé de ce rapport.

3. Encourage également l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à poursuivre sa tâche consistant à promouvoir dans tout le système des Nations Unies une prise de conscience accrue des relations cruciales qui existent entre la culture et le développement, en tenant compte de la diversité des cultures;

4. Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, d'établir, pour qu'elle puisse l'examiner à sa cinquante-troisième session, un rapport sur la culture et le développement, en tenant compte des vues, observations et propositions présentées par les États et les organisations intergouvernementales compétentes en ce qui concerne le rapport de la Commission mondiale sur la culture et le développement.

-----